

Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance



Master 2ème année mention

ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Administration des Etablissements de Santé
& Parcours Administration du Secteur Social

EN ALTERNANCE


ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne


FORMASUP
DUVERGNE



ÉCOLE DE DROIT

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
scola.droit@uca.fr / alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

- Master 2ème année mention Administration Économique et Sociale :
 - Parcours Administration des Établissements de Santé (405 heures)
 - Parcours Administration du Secteur Social (405 heures)
- Année universitaire : du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2027

Fiche RNCP : 39011

Code diplôme : 13512010

Niveau : Bac + 5 (niveau 7)

Type de contrat proposé :

✓ Apprentissage

✓ Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Agnès ROCHE, Professeure, Ecole de Droit - UCA

Marion GABORIAU, Maîtresse de Conférences, Ecole de Droit - UCA

Agnes.ROCHE@uca.fr / Marion.GABORIAU@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand

TSA 80403

63000 CLERMONT-FERRAND

<https://droit.uca.fr>

RYTHME D'ALTERNANCE

- 129 demi-journées de présence à l'École de Droit réparties sur un total de 26 périodes d'enseignements ;
- 285 demi-journées de présence en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une culture et de capacités de problématisation en droit et sciences humaines et sociales appliquées au secteur sanitaire et social ;
- Combiner des enseignements juridiques exigeants et des approches de sciences humaines sur les thématiques de la santé, du handicap, de la dépendance, de l'exclusion, de la famille ou de la protection de l'enfance ; mais également donner des outils méthodologiques prisés dans le monde du travail (par des enseignements très pratiques : atelier d'écriture professionnelle, techniques d'enquêtes, note de synthèse, communication orale, GRH, comptabilité et analyse financière).



PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Titulaires d'un Master 1 AES ou droit public, à partir d'une licence dans les domaines droit, AES, économie ou gestion, ou encore en sociologie, et après examen du dossier.

DÉBOUCHÉS

Les titulaires de ce diplôme ont vocation à occuper des postes de direction d'établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux : EHPAD, établissements pour personnes handicapées, établissements et services dans le champ de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion, de l'insertion, structures d'aide à domicile, et des postes d'encadrement dans les secteurs de l'Assurance Maladie et de la protection sociale complémentaire.

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Un(e) étudiant(e) peut commencer à suivre la formation sans alternance (et s'inscrire administrativement comme "alternant(e) sans contrat" en début d'année) ; cependant, s'il/elle trouve une structure d'accueil, la signature du contrat devra impérativement intervenir **dans les 3 premiers mois de la formation moins un jour**.

PLANNING D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance est défini par un calendrier précis (pour plus de détails, voir le planning et les légendes page suivante).

Sur les périodes dédiées aux enseignements, l'alternant(e) ne peut **EN AUCUN CAS** se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

MASTER MENTION ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE - 2ème année
Parcours AES (Administration des Etablissements de Santé) et ASS (Administration du Secteur Social)
405 heures de présence universitaire du 09/09/2026 au 02/07/2027

Septembre 26		Octobre 26		Novembre 26		Décembre 26		Janvier 27		Février 27		Mars 27		Avril 27		Mai 27		Juin 27		Juillet 27		Août 27		Septembre 27			
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap
1	Mar	1	Jeu S4	1	Dim	1	Toussaint	1	Mar	1	1er Jan	1	Lun	1	Jeu S12	1	Sam	1	1er Mai	1	Mar	1	Jeu	1	Dim	1	Mer
2	Mer	2	Ven	2	Lun	2	Mer	2	Sam	2	Mar	2	Mar	2	Ven	2	Dim	2	Mer	2	Mer	2	Ven	2	Lun	2	Jeu
3	Jeu	3	Sam	3	Mar	3	Jeu S12	3	Dim	3	Mer	3	Mer	3	Sam	3	Lun	3	Jeu	3	Jeu	3	Sam	3	Mer	3	Ven
4	Ven	4	Dim	4	Mer	4	Ven	4	Lun	4	Jeu S5	4	Jeu S8	4	Dim	4	Mar	4	Ven	4	Ven	4	Dim	4	Mer	4	Sam
5	Sam	5	Lun	5	Jeu S8	5	Jeu	5	Mar	5	Ven	5	Ven	5	Lun	5	Mer	5	Sam	5	Sam	5	Lun	5	Jeu	5	Dim
6	Dim	6	Mar	6	Ven	6	Ven	6	Mer	6	Sam	6	Sam	6	Mar	6	Jeu	6	Ascens.	6	Dim	6	Mar	6	Ven	6	Lun
7	Lun	7	Mer	7	Sam	7	Sam	7	Jeu S1	7	Dim	7	Dim	7	Mer	7	Ven	7	Ven	7	Dim	7	Mer	7	Sam	7	Mar
8	Mar	8	Jeu S5	8	Dim	8	Dim	8	Ven	8	Lun	8	Lun	8	Jeu	8	Sam	8	Victoire	8	Mar	8	Jeu	8	Dim	8	Mer
9	Mer	9	Ven	9	Lun	9	Lun	9	Sam	9	Mar	9	Mar	9	Ven	9	Dim	9	Dim	9	Mer	9	Ven	9	Lun	9	Jeu
10	Jeu	10	Sam	10	Mar	10	Mar	10	Dim	10	Mer	10	Mer	10	Sam	10	Lun	10	Lun	10	Jeu	10	Sam	10	Mar	10	Ven
11	Ven	11	Dim	11	Mer	11	Mer	11	Lun	11	Jeu S6	11	Jeu S9	11	Dim	11	Mar	11	Mar	11	Ven	11	Dim	11	Mer	11	Sam
12	Sam	12	Lun	12	Jeu S9	12	Jeu	12	Mar	12	Ven	12	Ven	12	Lun	12	Mer	12	Mer	12	Ven	12	Lun	12	Mer	12	Dim
13	Dim	13	Mar	13	Ven	13	Ven	13	Mer	13	Sam	13	Sam	13	Mar	13	Mer	13	Mer	13	Dim	13	Mar	13	Ven	13	Lun
14	Lun	14	Mer	14	Sam	14	Sam	14	Jeu S2	14	Dim	14	Dim	14	Mer	14	Ven	14	Ven	14	Dim	14	Mer	14	Sam	14	Mar
15	Mar	15	Jeu S6	15	Dim	15	Dim	15	Ven	15	Lun	15	Lun	15	Jeu	15	Sam	15	Sam	15	Mar	15	Jeu	15	Dim	15	Mer
16	Mer	16	Ven	16	Lun	16	Lun	16	Sam	16	Mar	16	Mar	16	Ven	16	Dim	16	Pentecôte	16	Mer	16	Ven	16	Lun	16	Jeu
17	Jeu	17	Sam	17	Mar	17	Mar	17	Dim	17	Mer	17	Mer	17	Sam	17	Lun	17	Lun	17	Jeu	17	Sam	17	Mer	17	Ven
18	Ven	18	Dim	18	Mer	18	Mer	18	Lun	18	Jeu S7	18	Jeu S10	18	Dim	18	Mar	18	Mar	18	Ven	18	Dim	18	Mer	18	Sam
19	Sam	19	Lun	19	Jeu S10	19	Jeu	19	Mar	19	Ven	19	Ven	19	Lun	19	Mer	19	Mer	19	Sam	19	Lun	19	Jeu	19	Dim
20	Dim	20	Mar	20	Ven	20	Ven	20	Mer	20	Sam	20	Sam	20	Mar	20	Jeu	20	Jeu	20	Dim	20	Mar	20	Ven	20	Lun
21	Lun	21	Mer	21	Sam	21	Sam	21	Jeu S3	21	Dim	21	Dim	21	Mer	21	Ven	21	Ven	21	Lun	21	Mer	21	Sam	21	Mar
22	Mar	22	Jeu S7	22	Dim	22	Dim	22	Ven	22	Lun	22	Lun	22	Jeu	22	Sam	22	Sam	22	Mar	22	Jeu	22	Dim	22	Mer
23	Mer	23	Ven	23	Lun	23	Lun	23	Sam	23	Mar	23	Mar	23	Ven	23	Dim	23	Dim	23	Mer	23	Lun	23	Mer	23	Jeu
24	Jeu	24	Sam	24	Mar	24	Mar	24	Dim	24	Mer	24	Mer	24	Sam	24	Lun	24	Lun	24	Jeu	24	Mer	24	Sam	24	Ven
25	Ven	25	Dim	25	Mer	25	Mer	25	Lun	25	Ven	25	Ven	25	Dim	25	Mar	25	Mer	25	Ven	25	Dim	25	Mer	25	Sam
26	Sam	26	Lun	26	Jeu S11	26	Jeu	26	Mar	26	Ven	26	Ven	26	Lun	26	Mer	26	Mer	26	Sam	26	Lun	26	Jeu	26	Dim
27	Dim	27	Mar	27	Ven	27	Ven	27	Mer	27	Sam	27	Sam	27	Mar	27	Jeu	27	Jeu	27	Dim	27	Mer	27	Ven	27	Lun
28	Lun	28	Mer	28	Sam	28	Sam	28	Jeu S4	28	Dim	28	Dim	28	Jeu	28	Ven	28	Ven	28	Lun	28	Mer	28	Sam	28	Mar
29	Mar	29	Jeu	29	Dim	29	Dim	29	Ven	29	Lun	29	Lun	29	Jeu	29	Sam	29	Sam	29	Mar	29	Jeu	29	Dim	29	Mer
30	Mer	30	Ven	30	Lun	30	Lun	30	Sam	30	Mer	30	Mer	30	Ven	30	Dim	30	Dim	30	Mer	30	Ven	30	Lun	30	Jeu
31	Dim	31	Sam	31	Mer	31	Mer	31	Dim	31	Dim	31	Mer	31	Mer	31	Lun	31	Lun	31	Dim	31	Sam	31	Mer	31	Mar

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires

405 h

Examens en Contrôle Continu uniquement

Pour les contrats d'alternance : Périodes en entreprise

Soutenances

Pour les stages : Périodes en entreprise possible

Présence possible de l'alternant(e) en entreprise (+2 mois après la soutenance)

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

Semestre 3 (195 heures)	Volumes horaires
UE 3A : Administration des établissements sanitaires	75h
Les établissements de santé	25h
Financement des établissements de santé	15h
Responsabilité des établissements	20h
Responsabilité des établissements - TD	15h
UE 3B : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	55h
Analyse financière	15h
GRH	25h
GRH - TD	15h
UE 3C : Outils de professionnalisation	65h
Note de synthèse dans le secteur sanitaire	15h
Anglais	15h
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 1	15h
Techniques d'enquêtes	20h
Semestre 4 (210 heures)	Volumes horaires
UE 4A : Outils de direction	60h
Droits et devoirs des patients et praticiens	20h
Droits et devoirs des patients et praticiens - TD	10h
Certification, évaluation, qualité	20h
Certification, évaluation, qualité - TD	10h
UE 4B : Action de l'Etat	40h
Handicap, vieillesse et action publique	25h
Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse	15h
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle	30h
Communication orale dans le secteur sanitaire	15h
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 2	15h
UE 4D : Stage / Alternance	80h
Encadrement du rapport de stage ou d'alternance	80h

Les enseignements sont intégralement évalués en contrôle continu.
Seul le rapport d'alternance donne lieu à une soutenance en fin de formation.

TOTAL : 405 heures

Parcours Administration du Secteur Social

Semestre 3 (175 heures)	Volumes horaires
UE 3A : Questions sociales	55h
Acteurs du social	25h
Psychosociologie du travail	30h
UE 3B : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	55h
Analyse financière	15h
GRH	25h
GRH - TD	15h
UE 3C : Outils de professionnalisation	65h
Anglais	15h
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 1	15h
Techniques d'enquêtes	20h
Note de synthèse professionnelle dans le secteur social	15h

Semestre 4 (230 heures)	Volumes horaires
UE 4A : Insertion, famille, dépendance et action publique	100h
Enfance, famille et action publique	20h
Enfance, famille et action publique - TD	10h
Handicap, vieillesse et action publique	25h
Approche sociale du handicap et de la vieillesse	15h
Exclusion, insertion et action publique	20h
Exclusion, insertion et action publique - TD	10h
UE 4B : Recherche et pratique professionnelle	30h
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 2	15h
Communication orale dans le secteur social	15h
UE 4C : Stage / Alternance	100h
Encadrement du rapport de stage ou d'alternance	100h

Les enseignements sont intégralement organisés en contrôle continu.
Seul le rapport d'alternance donne lieu à une soutenance en fin de formation.

TOTAL : 405 heures

COÛT DE LA FORMATION

► Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le Centre de Formation des Apprentis (CFA) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures pour toute question relative aux modalités financières : contact@formasup-auvergne.fr

► Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Parcours	Tarif horaire	Volume horaire	Montant
AES	16,80 €	405 heures	6 804 €
ASS	16,80 €	405 heures	6 804 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance.

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er juin 2026 (12,31 € brut/heure soit 1 867,02 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e). Sur cette formation de Master 2, c'est le taux de rémunération 2ème année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51% du SMIC (952,18 € bruts)	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC (1138,88 € bruts) et 61% du SMC	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC (1867,02 € bruts) et 100% du SMC

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65% du SMIC (1212,56 € bruts)	80% du SMIC (1493,62 € bruts)	100% du SMIC (1867,02 € bruts) ou 85% du SMC

SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SMC = Salaire Minimum Conventionnel (se reporter à la convention collective de la branche professionnelle concernée)

AIDE AUX EMPLOYEURS

Décret n°2026-168 du 6 mars 2026

Les montants des aides diffèrent selon la taille de l'entreprise :

- Entreprises de moins de 250 salariés : 2 000 €
- Entreprises de 250 salariés et plus : 750 €

Cas particulier : pour les apprenti(e)s en situation de handicap, l'aide s'élève à 6 000 € quel que soit le niveau de formation préparé ou la taille de l'entreprise.

Le contrat doit être transmis à l'OPCO (réglementairement dans les 5 jours après le début du contrat) et la DREETS dans un délai maximum de 6 mois à date de conclusion dudit contrat. Le montant de l'aide est versé mensuellement et proratisé selon la durée réelle du contrat sur l'année.

CONTACTS

Ecole de Droit

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403
63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Pôle Alternance : alternance.droit@uca.fr
Scolarité : scola.droit@uca.fr
<https://droit.uca.fr>



Centre de Formation des Apprentis FormaSup Auvergne

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE
contact@formasup-auvergne.fr
<https://www.formasup-auvergne.fr>



Plus de détails sur le site
de l'Ecole de Droit

